



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 mars 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1997

**Convention fixant les conditions de mise à disposition du personnel
de la Ville de Niort auprès de la Communauté de Communes**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme
Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme
Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie
COUTUREAU, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-
Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Ségolène ROYAL

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibérations en date du 29 Mars 1993, 14 Mai 1993 et 30 Juin 1994, le Conseil Municipal a accepté la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes de Niort ainsi que la signature des conventions correspondantes.

Aujourd'hui, les travaux et actions décidés par la Communauté de Communes, notamment en ce qui concerne la ZAC du Technopôle (reprise en direct) la ZAC de la Mude ainsi que la liaison route nationale 148 - avenue de Wellingborough, nécessitent la mise à disposition partielle d'un agent pour les acquisitions foncières liées à ces opérations et la signature de la convention correspondante.

Par ailleurs, la liaison RN 148 - avenue de Wellingborough entrant dans la phase opérationnelle, il convient parallèlement à la mise en place de la maîtrise d'oeuvre, d'assurer les missions de conduite d'opérations dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage qui incombe à la Communauté. Elle consiste en particulier en un suivi technique et financier de l'opération (encadrement de la maîtrise d'oeuvre, passation des marchés, visa des factures, contrôle financier). Dans ce cadre, il y a lieu de mettre à disposition du personnel supplémentaire et de signer les conventions correspondantes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre à disposition de la Communauté de Communes, à compter du 1er Avril 1997, le personnel nécessaire au fonctionnement des opérations prévues et à signer les conventions correspondantes qui fixeront la durée, les conditions de mise à disposition, ainsi que les modalités de remboursement du traitement et des charges par la Communauté de Communes.

(M. Le Maire, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat ni au vote).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE